

Le socialiste Jean-Pierre Sueur préside la commission des lois au palais du Luxembourg :

# « Ces réactions de repli ne vont pas dans le sens de l'histoire »

**P**résident de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur déplore le rejet de la publication des patrimoines des élus par la Haute Assemblée.

**Le texte de loi sur la transparence a été amputé lundi de sa principale avancée, la publication des patrimoines des élus. Comment expliquer-vous ce revirement ?**

Chaque pas en avant suscite, hélas, des réactions de refus. C'est vrai sur la transparence, mais nous aurons les mêmes difficultés sur le non-cumul des mandats. Or, je suis persuadé que ces lois sur la modernisation politique resteront parmi les grandes lois du quinquennat. Ceux qui font le choix de la clarté sont les bienvenus. La gauche n'en a pas le monopole, mais je constate que pour l'instant elle avance seule.

**Et divisée, puisque les radicaux de gauche ont voté contre...**

Là nous sommes face à des circonvolutions et des faux-semblants. La commission des lois avait commencé par défaire une partie du texte que nous trouvions impraticable : autoriser la consultation des patrimoines par les électeurs mais punir d'un an de prison et 45 000 euros d'amende la publication des informations. A l'ère de la démocratie numérique et des réseaux sociaux, vous ne pourrez pas empêcher la publication de données que 45 millions d'électeurs peuvent consulter ! Après, il était logique de rendre publiques les déclarations de patrimoines en passant par le *Journal officiel*. Socialistes, écologistes et communistes étaient d'accord là-dessus. Et les centristes ont déposé un amendement allant dans ce sens. Au final, les radicaux de gauche, l'UMP et une majorité des centristes s'y sont opposés.

**Ce n'est pas la première fois que des voix de**

**gauche s'allient à la droite au Sénat pour contrer une réforme du gouvernement...**

Je pense qu'on touche à des tabous, à des comportements anciens et ancrés mais que les blocages se trouvent aussi bien dans l'opposition que dans la majorité. Je ne peux que le regretter. Chacun a pris ses responsabilités : ces réactions de repli ne vont pas dans le sens de l'histoire.

**Au final, le Sénat a voté contre la transparence des patrimoines mais pour la transparence de la réserve parlementaire. N'est-ce pas contradictoire ?**

Soyons pragmatiques, depuis qu'un citoyen a obtenu le droit d'accès à cette réserve au

titre de 2011 devant un tribunal, la transparence de la réserve est inéluctable. Cela a emporté les dernières résistances au Sénat : il n'y a aucune raison que soit cachée l'attribution de subventions publiques à certaines communes.

Ce qu'il faut espérer, c'est que

l'Assemblée nationale reprenne cet acquis comme les autres ajouts du Sénat lors de sa nouvelle lecture du texte. Nous avons redéfini le conflit d'intérêts et très nettement élargi les incompatibilités avec une fonction de parlementaire. On leur a, entre autres, interdit de diriger une entreprise recevant des subventions de l'étranger ou un syndicat professionnel. Pareil sur la composition de la future haute autorité de la transparence : nous avons multiplié par deux les personnalités nommées par l'Assemblée et le Sénat qui devront être désignées après avis positif des trois cinquièmes des parlementaires. C'est aussi une modernisation de la vie publique : on oblige opposition et majorité à travailler ensemble pour trouver un consensus.

Recueilli par LAURE BRETTON



MARC CHAUMEL